RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 08

Votants : 09

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt-six novembre
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/11/2022

PRÉSENTS :
Mmes/MM. Nicole AMASSE, Michel BERTRAND, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ, Marion CHOQUET.

ABSENT :
M. Franck ARBOUX.

PROCURATION :
Mme Florence MAURIN à Mme Nicole AMASSE

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Romane MINIOU a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
DECISION MODIFICATIVE N° 1/2022 BUDGET M49 SERVICE DES EAUX - ASSAINISSEMENT - CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances qui explique qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits sur le budget du service des eaux et assainissement pour permettre le règlement des 2 factures suivantes de l'Entreprise OTV Services, liées à des réparations rendues indispensables pour le bon fonctionnement de la station d'épuration :

- Remplacement d'une couronne de serrage 4 trous) pour un montant total de 7 125.60 € T.T.C. et
- Remplacement du roulement sur le DF ainsi que le passage en graisseurs automatiques sur les roulements des 2 DF pour un montant total de 5 414.40 € T.T.C.

.../...

A cet effet, il propose les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CRÉDITS A OUVRIR DÉPENSES			
CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
011	61528	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS AUTRES	+ 15 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CRÉDITS A OUVRIR RECETTES			
CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
77	774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	+ 15 000 €

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer :

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

(Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ AUTORISE les virements de crédits tels que présentés ci-dessus sur le Budget M49 Service des Eaux et Assainissement de l'exercice 2022.

.../...

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 30/11/2022
⇨ Reçu par la Préfecture, le
⇨ Retour en Mairie, le 22 DEC. 2022
⇨ Affiché le 22 DEC. 2022

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
- 2 DEC. 2022
Bureau du Courrier

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.